

PROJET DE TERRITOIRE 2023- 2026



© Jean SEYMANN - ADEUS

Projet de territoire présenté par Monsieur Patrick BARBIER,
Président du PETR Sélestat Alsace Centrale
lors de la conférence des maires du 21 septembre 2023



*"On avance, on avance
C'est une évidence
On a plus assez d'essence
Pour faire le chemin dans l'autre sens"*

Alain Souchon



Le mot du Président



Accélérer le sens de l'histoire.

Notre territoire est un vrai bassin de vie structuré autour d'une ville centre vers laquelle convergent les principaux flux de mobilité. Une tranche d'Alsace, des crêtes vosgiennes aux rives du Rhin, située à quasi-équidistance des grands pôles urbains de Strasbourg et Colmar-Mulhouse, qui participe fortement à l'équilibre urbain-rural de notre plaine rhénane.

Le maintien de la qualité de vie pour nos concitoyens actuels et futurs est l'objectif qui réunit tous les élus de notre territoire. Il s'agit de préserver nos ressources mais aussi et surtout de préparer l'avenir, en agissant plutôt qu'en subissant.

Le présent projet de territoire explicite les domaines dans lesquels notre Pôle d'Equilibre Territorial et Rural mène ses actions, en liaison très étroite avec nos 4 Communautés de communes et en partenariat privilégié avec la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

Nous entendons agir de manière déterminée dans les prochaines années.

Aménager et ménager notre territoire, atténuer et s'adapter au changement climatique, organiser et développer les mobilités alternatives, aider les forces vives économiques, favoriser les circuits courts dans l'alimentation, se soucier de la question du logement, encourager la participation citoyenne, coopérer de manière dynamique avec nos voisins allemands, soutenir les projets de développement rural innovant, coordonner le développement touristique... autant d'objectifs auxquels nous nous attelons de manière déterminée, collaborative et dynamique.

C'est le sens de l'histoire : nous devons apprendre à faire mieux, à agir dans le sens du progrès humain avec sobriété et bon sens.

« Il est trop tard pour être pessimiste », je suis confiant dans notre capacité collective à relever les défis de l'avenir.

Patrick BARBIÈRE
Président du PÉTR

4/ Le mot du président

6-19/ Préambule

1. Présentation du PETR

2. Objet du projet de territoire

3. Diagnostic

- Portrait du territoire
- Démographie
- Habitat
- Patrimoine
- Mobilité
- Economie
- Tourisme
- Agriculture
- Environnement
- Services et commerces

20-40/ Projet de territoire

1. Aménager durablement le territoire en visant un développement sobre, équilibré et solidaire

- Mettre en application et réviser le Schéma de cohérence territoriale
- Mettre en place et animer un observatoire de l'habitat
- Initier et développer un réseau d'entreprises en Alsace Centrale : le Réseau AC:TIONS
- Définir et animer une stratégie commune pour le développement touristique de notre territoire.

2. Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique

- Développer les mobilités douces et alternatives à l'autosolisme
- Elaborer et animer la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Animer une politique Climat Air Energie en Alsace Centrale
- Faire de l'Alsace centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et locale.
- Encourager la rénovation énergétique du bâti

3. Développer les collaborations, l'engagement citoyen, l'innovation et les coopérations transfrontalières

- Renforcer les liens franco-allemands pour le territoire et pour les habitants
- Développer les collaborations entre les collectivités du territoire
- Favoriser l'innovation et les coopérations en faveur du développement sobre, équilibré et solidaire du territoire : la démarche LEADER
- Développer la participation citoyenne : le conseil de développement territorial
- Valoriser et faire connaître les projets du territoire aux habitants : la communication



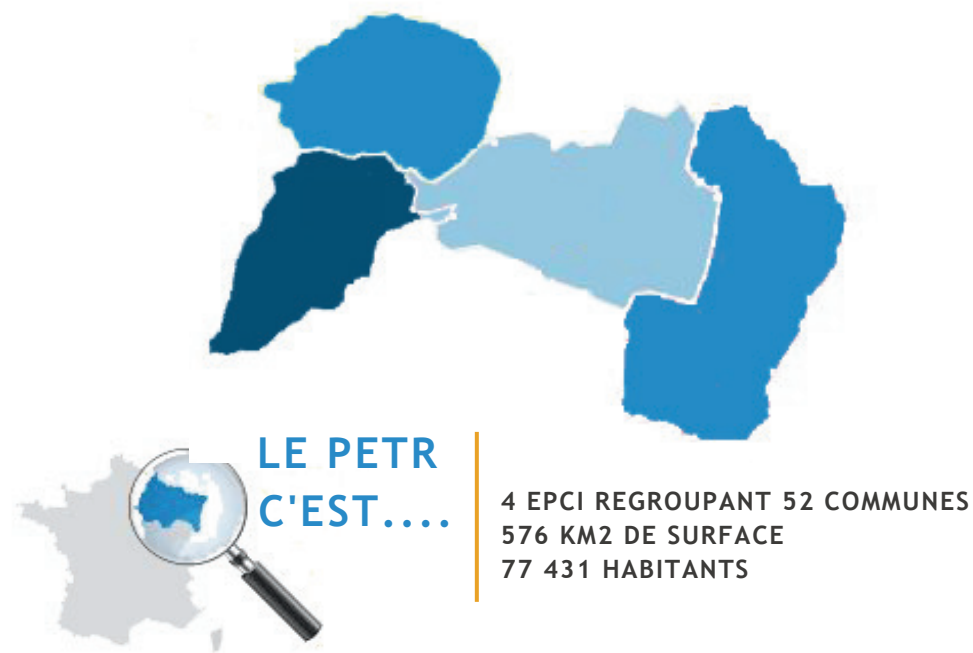
Présentation du PETR

Le « pôle d'équilibre territorial et rural » (PETR) est une personne morale – un « établissement public local » – qui a vocation à **fédérer ses membres pour la mise en œuvre d'un projet commun d'aménagement et de développement du territoire**. Le régime juridique des PETR résulte de la loi du 24 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM »).

Le PETR correspond à un « **syndicat mixte** » dont sont membres les quatre communautés de communes du Ried de Marckolsheim, de Sélestat, de la Vallée de Villé, et du Val d'Argent. Il regroupe ainsi 52 communes totalisant 77.431 habitants. (données INSEE RP2020)

Le PETR constitue **un cadre d'action pour des démarches territoriales de projets et de solidarité**, à l'échelle intercommunautaire. Il s'appuie sur des instances spécifiques de gouvernance : outre les habituels comités syndicaux, bureau et président, le PETR est doté de deux organes consultatifs : la « conférence des maires » et le « conseil de développement territorial », organe paritaire représentant les acteurs du territoire.

Le PETR doit permettre **une coopération plus facile entre ses communautés membres et de créer des synergies entre elles**: il intervient avec elles et pour leur compte, dans les domaines qu'elles lui assignent. Il a également mis en place des collaborations spécifiques avec d'autres intercommunalités, tel que la Communauté de communes du Canton d'Erstein.



Objet du projet de territoire

Conformément à l'**article L5741-2 du Code général des collectivités territoriales**, le pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Le **projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social** dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural.

Le projet de territoire est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial et approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle d'équilibre territorial et rural.

Sa **mise en œuvre fait l'objet d'un rapport annuel** adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du pôle.

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le pôle d'équilibre territorial et rural, d'une part, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle concluent **une convention territoriale déterminant les missions déléguées au pôle d'équilibre territorial et rural** par les établissements publics de coopération intercommunale pour être exercées en leur nom. La convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions dans lesquelles les services des établissements publics de coopération intercommunale, des conseils départementaux et des conseils régionaux sont mis à la disposition du pôle d'équilibre territorial et rural.



Diagnostic du territoire

Le projet de territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale se fonde sur un diagnostic qui permet d'identifier les principales caractéristiques du territoire et de mettre en avant les enjeux auxquels devra répondre le projet politique. Ce diagnostic a été, en grande partie, nourri par les travaux de révision du schéma de cohérence territorial (SCoT) engagés à la fin de l'année 2022, en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS). Les travaux antérieurs ou en cours du PETR et la connaissance du territoire par les élus ont permis de compléter ces éléments.



Portrait du territoire

CC de la Vallée de Villé (67)

Nombre de communes : 18
Population : 10 686
Superficie : 111 km²



CC de Sélestat (67)

Nombre de communes : 12
Population : 36 969
Superficie : 166,4 km²

Au centre de l'Alsace, le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale, aux paysages diversifiés, **s'étend des Vosges à la frontière allemande**. Des sommets vosgiens au Rhin, la différence d'altitude atteint 1 000 mètres. Situé aux limites des aires urbaines de Strasbourg et Colmar, il couvre la partie Sud du Bas-Rhin et le Val d'Argent dans le Haut-Rhin.

CC du Val d'Argent (68)

Nombre de communes : 4
Population : 9 351
Superficie : 103.5 km²



CC du Ried de Marckolsheim (67/68)

Nombre de communes : 18
Population : 20 425
Superficie : 184,6 km²

Le territoire couvre **cinq unités topographiques** majeures :

- La plaine sur la moitié Est du territoire
- Les collines sous-vosgiennes du piémont à l'Ouest de Sélestat
- Le Val d'Argent, vallée encaissée d'orientation marquée Sud-Ouest / Nord-Est
- Le Val de Villé, vallée « ouverte » légèrement orientée Nord-Ouest / Sud-Est
- La montagne vosgienne sur la moitié Ouest du territoire

Il comprend une partie des **grands ensembles géographiques spécifiques de l'Alsace** : le Rhin, le Grand Ried, le piémont viticole, les Vosges et une ville moyenne, Sélestat qui en constitue le pôle urbain principal.

Concernant les transports, le TER 200 s'est affirmé depuis sa création au début des années 90 en un «quasi-métro» à l'échelle de l'Alsace. Il a **rapproché toutes les grandes agglomérations alsaciennes** les unes des autres. Par sa fréquence, il permet de nombreux allers retours quotidiens de Bâle à Strasbourg. Il a transformé concrètement l'Alsace et la rive gauche du Rhin en une ville étendue de Strasbourg à Bâle, comptant plus de 2 millions d'habitants... dont **Sélestat est géographiquement pratiquement au centre**. Le Réseau Express Métropolitain Européen (REME), mis en place en décembre 2022, a permis de renforcer cette offre ferroviaire et ainsi, **conforter l'avantage géographique de Sélestat**. Si ce réseau ferré représente un atout considérable en matière d'alternative à la route, et donc de développement durable, le réseau routier et autoroutier alsacien a fait de Sélestat un point central permettant une desserte facile du piémont, des agglomérations strasbourgeoise et colmarienne, des Vosges, du Pays de Bade, de Mulhouse, de Bâle, ou de Belfort.

Au sein de son territoire, l'Alsace centrale dispose **d'une offre de transport en commun assez riche**, avec le réseau du Transport Intercommunal de Sélestat (TIS) composé de trois lignes régulières, cadencées à la demi-heure, desservant l'ensemble des communes de la Communauté de communes de Sélestat. Cette offre est complétée par le réseau régional Fluo et deux lignes de cars TER, assurant la desserte des pôles urbains. L'offre de mobilité est également complétée par un réseau de pistes et d'aménagements cyclables dense, de plus de 160 kilomètres, dont le développement est encore en cours, afin de renforcer son maillage.



Le Rhin, le transport fluvial et la connexion ferroviaire du port de Marckolsheim constituent **un atout supplémentaire pour le territoire en termes de transport de marchandises, de capacité de transfert modal du fret routier vers le fer et le fleuve**.

L'Alsace centrale est marquée par **une présence industrielle importante et par un tissu économique dense**, structuré autour de plusieurs pôles en son sein, mais également par la proximité de bassins d'emplois dynamiques, comme ceux de Strasbourg ou de Fribourg-en-Brigau dans le Pays de Bade voisin.

Outre l'accessibilité, les qualités résidentielles du territoire, la proximité des Vosges, le vignoble alsacien, les services aux habitants et aux entreprises, la proximité et l'accessibilité de l'Allemagne en font **un territoire attractif pour profiter à la fois de la grande ville et de ses services tous proches** (universités, CHU, aéroports internationaux, commerces et services centraux, patrimoine de qualité mondiale, réseau TGV, etc.), **tout comme d'un « concentré d'Alsace », disposant d'un patrimoine naturel, paysager et urbain de grande qualité**.

Démographie



77 431
habitants
en 2020

25 % à Sélestat
25 % dans les communes de moins de 1 000 habitants

Des tendances démographiques qui témoignent d'un accroissement démographique relativement atone, avec des différences territoriales marquées entre la plaine et les vallées, une population vieillissante, et une diminution de la taille moyenne des ménages, qui exerce une pression sur les besoins en logements.

* Une croissance démographique qui ralentit



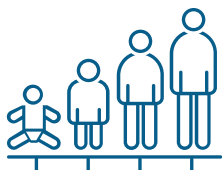
81 habitants supplémentaires
par an en moyenne entre 2013 et 2019

* Une augmentation du nombre de ménages



33 255 ménages en 2019,
en hausse de 0,72 % par an depuis 2013
+ 234 ménages par an en moyenne

* Une population qui vieillit



82 personnes de 65 ans et plus pour
100 jeunes de moins de 20 ans en 2019
61 personnes de 65 ans et plus pour
100 jeunes de moins de 20 ans en 2008

* Le nombre de personnes par ménage diminue



10 200 personnes vivent seules en 2019,
soit 31 % des ménages (26 % en 2008)
2,28 personnes par ménage en 2019
2,46 personnes par ménage en 2008

Habitat



38 702
logements
en 2019

} dont 26 % à Sélestat

Des enjeux sur la diversification de l'offre de logements au regard de l'évolution des modes de vie et de cohabitation et sur la réhabilitation des logements, notamment dans la perspective de gains énergétiques, d'adaptation à la demande sociale et dans l'optique de lutter contre l'artificialisation des sols

* Une augmentation du nombre de logements



38 702 logements en 2019,
en hausse de 0,86 % par an depuis 2013
+ 324 logements par an en moyenne

* Une forte part de propriétaires



21 900 propriétaires en 2019,
soit 69 % des statuts d'occupation

* Une prépondérance de la maison individuelle



21 700 maisons en 2019,
soit 65 % des résidences principales

* Un parc de logements assez ancien



13 745 résidences principales
achevées avant 1971, soit 48 %

* Une présence localisée du parc locatif social



2 587 logements sociaux en 2022
soit 6.7% des logements
(Source DREAL Grand Est - RPLS 2022)

* Une vacance de longue durée localisée



1 518 logements privés vacants
depuis 2 ans et plus en 2020
(Source LOVAC)

Patrimoine

Un patrimoine naturel et bâti qui participe à l'identité du territoire, à préserver et à valoriser.



* Paysage : une grande diversité entre Vosges et Rhin



Une qualité et une variété de paysages qui est un vecteur d'attractivité

* Des paysages agricoles divers où le végétal à un rôle important à jouer



- Un massif vosgien peu dense où prédomine l'élevage
- Un piémont dense où prédomine la vigne
- Une plaine dense où prédominent les grandes cultures

* Un patrimoine bâti officiel abondant



- 94 éléments inscrits / classés au titre de la législation sur les monuments historiques
- 4 sites bâtis inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930
- 1 label international UNESCO
- 2 labels nationaux « Villes et Pays Art et histoire »

* Un patrimoine industriel encore présent, témoin d'une période faste du territoire



- Un **passé industriel / textile** qui se décline en plusieurs types de patrimoines: sites de production (usine, cheminée) ; maisons de maîtres / d'industriels ; habitat ouvrier (maisons jumelles, en bande)
- Un **potentiel en terme de reconversion**, une référence en terme de typologie d'habitat

* Un bâti ancien constitutif du cœur des bourgs



Des cœurs de bourgs riches d'un patrimoine architectural, un patrimoine vernaculaire d'origine rurale

Un bâti urbain et ancien en déprise, notamment pour des questions :

- De contexte (localisation le long de rues de transit)
- D'inadaptation à la demande sociale (absence d'espace extérieur, place de stationnement)
- De déperdition énergétique (complexité et coût des travaux)

Mobilité

La part modale de la voiture est de **79%** sur l'ensemble du PETR, suivi de 8% à pied, 8% en transport en commun et 5% à vélo.
(sur les 35 000 déplacements domicile-travail réalisés chaque jour)



Des enjeux sur l'accessibilité en transport collectif, la réduction des distances parcourues et la décarbonation de la mobilité

* Un territoire bien maillé et centré sur Sélestat



4 réseaux de transports collectifs complémentaires

* Une forte attractivité sélestadienne



Pour les actifs occupés qui travaillent dans le périmètre, mais qui sortent de leur EPCI, **Sélestat exerce une forte attractivité** - Plus de 3 000 actifs y viennent chaque jour

Les **échanges pendulaires entre la CC de Sélestat et le Val d'Argent** sont presque équivalents

* Des taux de motorisation variables



- Très **faible taux de motorisation** dans le Val d'Argent
- **Faible taux de motorisation** à Sélestat, où l'on peut vivre à proximité des services
- **Taux de motorisation très élevé** sur les hauteurs vosgiennes et dans le Ried de Marckolsheim

* De fortes connexions nord-sud

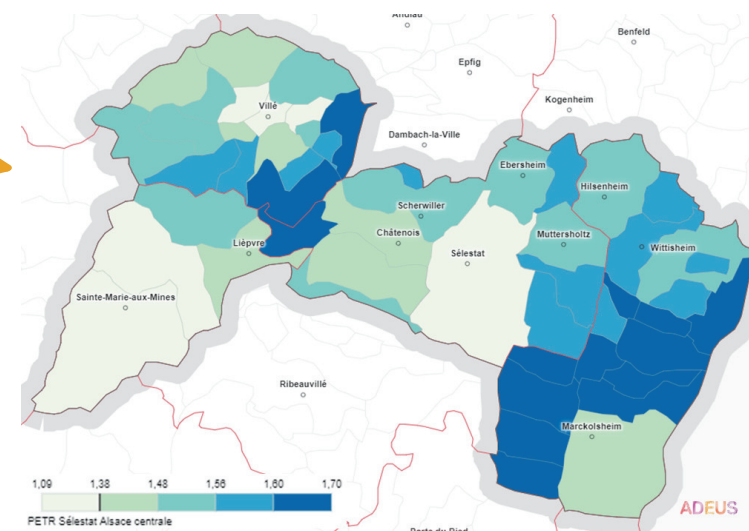


3 gares - Celles de Sélestat, d'Ebersheim et Scherwiller

* Une population bien desservie par les bus et cars



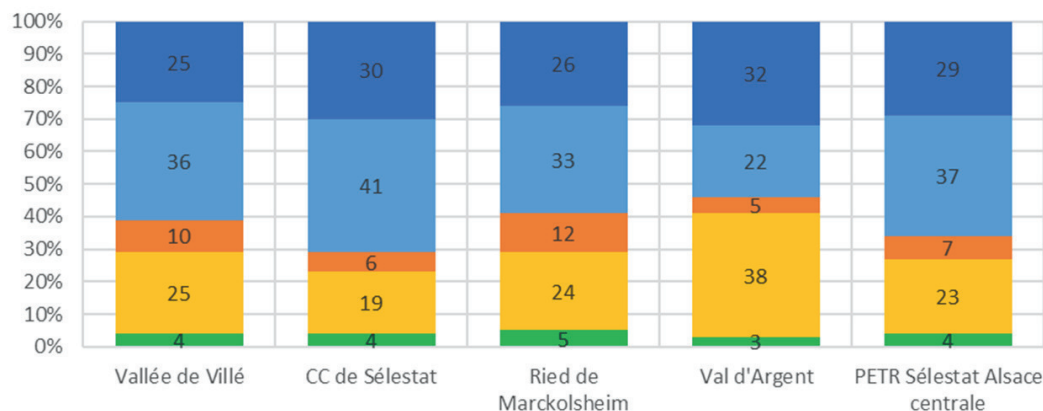
57 000 personnes à 10 minutes à pied d'un arrêt de transport collectif, soit **75 % de la population**





Un territoire globalement attractif pour l'activité économique avec une forte pression foncière pour l'extension d'entreprises existantes en développement, un secteur industriel important et diversifié, composé de nombreux groupes étrangers, mais également un territoire très hétérogène.

Sélestat Alsace centrale - Répartition de l'emploi total par grand secteur en 2019



* De fortes disparités d'accès à l'emploi



L'INSEE estime que **9.4% de la population active du PETR est sans emploi** (au sens du recensement de la population INSEE - 2020)

Cette proportion est **inférieure à la moyenne** alsacienne (11.7%) et tend à diminuer.

Elle est toutefois particulièrement élevée dans la CC du Val d'Argent.

* Près d'un quart des emplois dans l'industrie



Une **proportion plus importante** qu'à l'échelle régionale, ou nationale

- Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
- Commerce, transports et services divers
- Construction
- Industrie
- Agriculture, sylviculture et pêche

ADEUS

Source : INSEE - RP 2019

* Des surfaces dédiées à l'activité économique



664 ha dont 479 ha existant et 186 ha en projet

* Les actifs occupés internes à leur commune : des villes-centres, mais pas que !



Les **communes les plus importantes** sont aussi celles où les actifs restent le plus pour le travail.

Les communes du **Val d'Argent se remarquent par leur très forte proportion d'actifs internes**

Services et commerces

De forts enjeux sur le commerce afin de revitaliser des cœurs de villes / bourgs / villages en veillant au maintien de l'équilibre entre le commerce de centralité et le commerce de périphérie spécialisé, tout en encadrant la logistique commerciale et la logistique urbaine liée aux nouveaux modes de consommation

* Une densité commerciale importante



- La densité s'établit à **51,1 équipements commerciaux** pour 10 000 habitants
- La densité commerciale est supérieure à celle du Bas-Rhin (47,9)
- Les communes de **Sélestat et de Villé** se distinguent avec des densités fortes

* Une bonne accessibilité aux services en heure de pointe



- Les **deux tiers de la population du SCoT ont accès à 4 familles de services** en moins de 20 minutes en transport collectif à l'heure de pointe du matin
- Un **quart de la population a au mieux accès à 1 famille de service**

* La présence de grandes surfaces sur le territoire

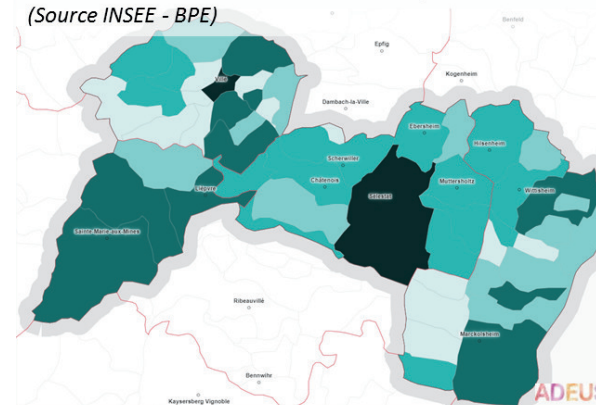


- 27 **grandes surfaces commerciales** présentes sur le territoire dont 11 à Sélestat
- Concentration de grandes et moyennes surfaces alimentaires dans les **deux zones commerciales de périphérie**
- **Absence d'hypermarché de plus de 5 000 m²** de surfaces de vente

Source : ADEUS

Densité commerciale en 2020, par commune

(Source INSEE - BPE)



Nombre d'équipements commerciaux pour 10 000 habitants

* La vente directe des produits agricoles privilégiée en zone de montagne



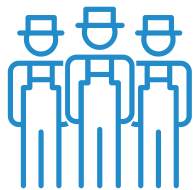
120 exploitations en **vente directe** (hors vin) soit 18% des exploitations

* Des locaux commerciaux vacants



Un bâti ancien en déprise dans le cœur de certains bourgs qui génère **une vacance commerciale** qui impacte les pieds d'immeubles et la façade urbaine en lien avec l'espace public

Agriculture



Une main d'œuvre totale de **2 852 personnes**

Des évolutions agricoles qui marquent le paysage avec des exploitations agricoles disparates entre le massif et la plaine. Un secteur dont dépend de nombreux emplois.

* Un territoire partagé entre une plaine agricole et un massif forestier



Une plaine occupée par **61% d'espaces agricoles**
Un massif occupé par **76% d'espaces forestiers**

* Des exploitations agricoles localisées sur les CC de Sélestat et du Ried de Marckolsheim et qui s'agrandissent



Sur 670 exploitations, **568 sont situées sur ces deux territoires**

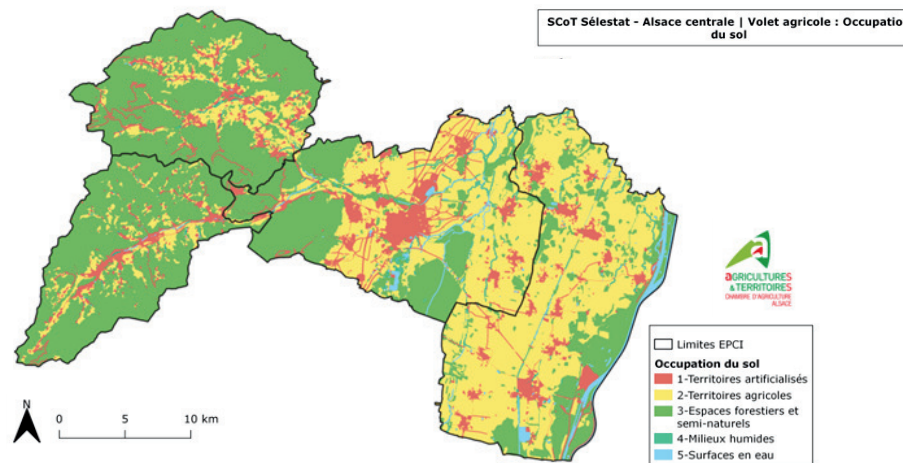
De **8 à 26 ha par exploitation** en 50 ans

* Une filière maïs qui domine dans la plaine



Un territoire parfaitement **adapté aux caractéristiques de la culture**

Présence d'entreprises qui **structurent la filière**



Sources des données : Limites administratives : IGN 2022 ; OCS : Data Grand Est 2019. Réalisation : CAA, 17/04/2023

* Des initiatives pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement



- Des exploitations en **agriculture biologique** exploitant moins de "surface agricole utilisée" (SAU) que l'exploitation moyenne du territoire (36 ha)
- Des initiatives qui permettent un **maintien des prairies et donc de l'élevage**

* Une population agricole qui vieillit et se diversifie



- Plus de la moitié des chefs d'exploitation **a plus de 50 ans**
- $\frac{1}{4}$ des chefs d'exploitation le sont **à titre secondaire**

Environnement

Un territoire avec un socle naturel et paysager à préserver, avec notamment un point de vigilance concernant les pollutions liées à la proximité des grands axes routiers (bruit, pollution de l'air). Une adaptation au changement climatique à renforcer et une nécessité de développer les énergies renouvelables en complément d'un élan de sobriété à retrouver.

* L'eau, une trame structurante liant l'ensemble du territoire mais une ressource fragile



- Aquifère Rhénan pollué
- Une ressource sensible au changement climatique avec une consommation en hausse
- Des enjeux de prélèvement et de qualité

* Une pollution atmosphérique modérée



- Des émissions en polluants atmosphériques en baisse (PM2.5, PM10, NOx...)
- Valeurs inférieures aux seuils réglementaires (PM2.5 et PM10)
- Vigilance concernant les émissions d'ammoniac (NH3) (en augmentation) et la pollution liée aux grands axes routiers

* Une présence industrielle et une pollution des sols marquées



- 2 secteurs d'information sur les sols (2019)
Ancienne société SIMON-BIGART /Ancien garage SCHAELEBAUM
- 17 sites où la pollution est potentielle/avérée (2019)

* Une trame noire à développer



Des efforts liés à la crise énergétique mais une pollution lumineuse concentrée sur le pôle urbain de Sélestat

* 3 réservoirs de biodiversité



- 2 axes principaux (Rhin et Ill)
- Plusieurs habitats remarquables (Forêts; Pelouses sèches; Prairies; Habitats ouverts)
- Forêts vosgiennes
- Plusieurs espèces remarquables

* Des corridors de fraîcheur à développer en zone urbaine



- Température nocturne élevée au niveau de l'agglomération de Sélestat de 23 à 24°C
- Certaines communes également touchées par le phénomène d'îlot de chaleur dans le Ried.

* Un long chemin vers la sobriété énergétique



- Secteur industriel premier consommateur d'énergie à l'échelle du PETR
- Consommation finale/habitant = 38,6 MWh PCI alors que la moyenne pour le Grand Est est de 29,5 MWh PCI/habitant en 2020

* Des énergies renouvelables à développer



- EnR = 17 % de la consommation énergétique à l'échelle du PETR en 2020 (hors hydraulique renouvelable)
- Hydraulique renouvelable = 1ère source d'énergie renouvelable à l'échelle du PETR

Un territoire avec un fort potentiel à valoriser en créant une identité, en diversifiant l'offre touristique autour des sites emblématiques, en développant le tourisme vert et de plein air et en valorisant les paysages existants

* Des atouts et sites touristiques



- Des **sites emblématiques** (Haut Koenigsbourg, parc minier de Tellure Ste-Marie-aux-Mines, volerie des aigles / montagne des singes de Kintzheim, Bibliothèque humaniste de Sélestat)
- Le **Piémont viticole - route des vins**
- La **Réserve naturelle du Ried de Sélestat** (Ill*Wald)
- Le **Rhin, le canal du Rhône au Rhin**
- Le **Massif des Vosges** (circuits de randonnées)
- La présence d'**Europa Park** à proximité

* Des itinéraires de cyclotourisme à aménager

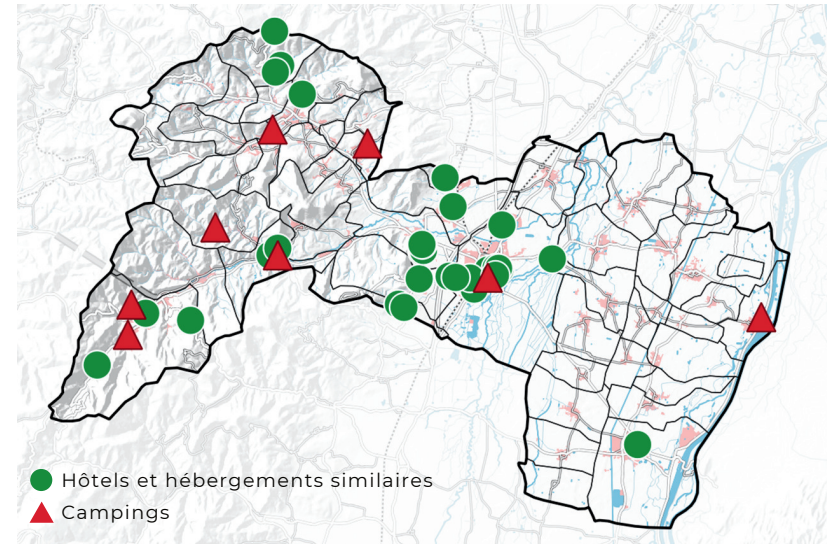


- **Pistes cyclables**
Nord-Sud sur la route des Vins, le long du canal et de la digue de l'III
Ouest-Est avec la traversée allant du Val de Villé / Sélestat / Muttersholtz

* Une offre hôtelière hétérogène sur le territoire...



- 31 hôtels et hébergements similaires
- 8 campings
- Très faible offre dans la communauté de commune du Ried de Marckolsheim



* ... ainsi qu'une offre locative qui se développe via les plateformes en ligne

#1 Aménager durablement le territoire en visant un développement sobre, équilibré et solidaire

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, le PETR Sélestat Alsace Centrale a pour ambition de se développer tout en tenant compte des ressources dont il dispose, dans une logique de sobriété. En effet, préserver ses ressources c'est aussi préserver ses atouts, préserver ce qui participe à l'attractivité du territoire : son patrimoine naturel, son cadre de vie agréable, la variété de ses paysages. Il souhaite faire de la diversité des territoires qui le composent une force pour l'avenir, en misant sur des relations de complémentarité, de solidarité, tout en veillant à un développement équilibré et cohérent au vu de son armature urbaine. Ce développement sobre, équilibré et solidaire passera par la planification, à travers la stratégie que les élus du PETR vont impulser dans le schéma de cohérence territorial et par la mise en place d'outils d'animation du territoire, permettant d'accompagner les différents acteurs du territoire dans cette direction.





Mettre en application et réviser le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et sa Région a été approuvé en décembre 2013. En 2019, le PETR a procédé à une analyse des résultats de l'application du SCoT. A l'issue de cette analyse, **le comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural de Sélestat Alsace centrale a prescrit la révision générale** du SCoT de Sélestat et sa Région. En octobre 2022, cette délibération a été complétée afin de prescrire un **SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Les **objectifs de la révision** :

- Tenir compte des **conclusions de l'analyse des résultats d'application** à 6 ans du schéma en vigueur.
- Se doter d'un nouveau **SCoT à l'échelle du nouveau périmètre** comprenant désormais 52 communes.
- « **Moderniser** » le contenu du SCoT.
- **Adapter le SCoT aux évolutions législatives et réglementaires** intervenues depuis son approbation, notamment la « **loi Climat Résilience** » du 22 août 2021, qui impose l'atteinte de l'objectif de zéro artificialisation nette pour 2050, avec un stade intermédiaire pour 2030.
- Engager la **transition écologique du territoire** dans toutes ses composantes :
 - Préserver le cadre de vie et le patrimoine;
 - Adapter les logements aux évolutions sociétales à l'œuvre et aux nouveaux modes d'habiter;
 - Concilier développement économique et sobriété foncière;
 - Adapter le territoire au dérèglement climatique.

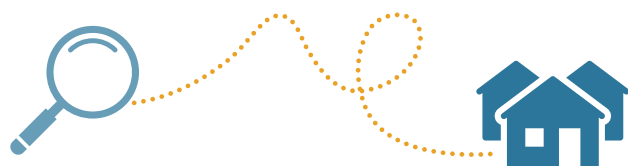
Parallèlement à la révision du SCoT, le PETR poursuit la **mise en œuvre** du SCoT en vigueur, approuvé en 2013, et **prépare les collectivités du territoire à l'intégration de nouveaux enjeux** dans leurs documents d'urbanisme locaux.





Mettre en place et animer un observatoire de l'habitat

En 2019, le PETR a mis en place en partenariat avec l'ADEUS un observatoire territorial de l'habitat mutualisé à l'échelle des quatre communautés de communes. Cet observatoire a notamment pour objectif d'assurer **le suivi de la mise en œuvre des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et autres politiques publiques de l'habitat des EPCI.**



Le diagnostic habitat réalisé par l'ADEUS a permis de dégager des enjeux sur les 4 territoires du PETR :

- **un besoin d'intervention fort sur le parc existant** (rénovation énergétique des logements en lien avec l'activité de l'Espace info énergie du PETR, mais aussi résorption de la vacance),
- un besoin de **diversification de l'offre** de logements,
- un enjeu d'**accessibilité financière** au logement,
- un enjeu de **renforcement de l'offre sociale.**

A partir de ce diagnostic, une feuille de route a été coconstruite en 2022 en fonction des attentes des communautés de communes et en lien avec la révision du SCoT, les enjeux du ZAN et la raréfaction du foncier.

L'observatoire de l'habitat, c'est :





Initier et développer un réseau d'entreprises en Alsace Centrale : le Réseau AC:TIONS

En 2019, des dirigeants et représentants d'institutions du territoire, ont **créé un collectif d'entreprises industrielles pour renforcer durablement les coopérations en Alsace centrale** et réaliser avec les acteurs économiques des actions concrètes et faisant sens pour le territoire et les habitants.

Les premières actions ont d'abord eu pour objectif de mieux connaître les compétences qui existent sur le territoire. Fin 2019, des **Connecting Days** ont ainsi été mis en œuvre : innovation, achats responsables, usine du futur, QVT, RH...

La pandémie a été un accélérateur du projet avec une forte entraide entre les entreprises. Les confinements liés à la crise sanitaire en 2020 ont constitué le ciment du réseau. Ce sont 40 à 50 dirigeants du Centre Alsace qui **se sont mobilisés collectivement sur des problématiques communes** telles que les questions sanitaires, le télétravail et ont mené une réflexion sur "le monde d'après".

L'Alsace centrale est l'un des 146 territoires labellisés **Territoires d'industrie en France**. Ce territoire est riche et diversifié en termes d'activités industrielles et marqué par une forte dynamique de l'emploi. Sa position géographique favorable, aux confins de l'Allemagne et de la Suisse, est un atout pour les entreprises qui sont très orientées vers l'international. Le territoire est également marqué par **une forte culture de la coopération et du dialogue**.

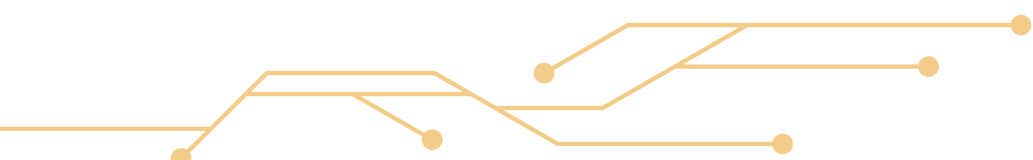
En 2021, l'Etat via le Programme Territoires d'Industrie et quatre collectivités : le PETR Sélestat Alsace Centrale, le PETR du Piémont des Vosges, le PETR Bruche Mossig, la Communauté de communes du Canton d'Erstein ont apporté un soutien financier sur deux ans pour la création du poste d'animateur·trice du réseau. Le portage administratif est assuré par le PETR Sélestat Alsace Centrale. En décembre 2021, une chargée de mission a ainsi été recrutée.

Le **réseau AC:TIONS rassemble aujourd'hui une cinquantaine d'entreprises riches de leurs diversités**, tant par leur taille que leurs secteurs d'activités (agroalimentaire, textile, pharmacie, métiers du bois, métallurgie, matériels électriques et électroniques). Près de 200 collaborateurs et collaboratrices de ces entreprises participent régulièrement aux rencontres et sont engagés dans les actions du réseau.

AC:TIONS

ALSACE CENTRALE • TERRITOIRE D'INDUSTRIES
ET ORGANISATIONS NOVATRICES ET SOLIDAIRES

Dans un objectif de **fédérer les entreprises autour d'objectifs communs et de développer un espace de dialogue entre les collectivités et les entreprises**, un travail est mené pour pérenniser ce réseau d'entreprises en maintenant une implication des collectivités fondatrices.





Définir et animer une stratégie commune pour le développement touristique de notre territoire.

La promotion du tourisme est une compétence communautaire. A cet effet, chaque communauté de communes travaille avec un office du tourisme, parfois mutualisé avec un autre territoire, chargé **d'assurer l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire.** Chaque communauté de communes travaille par ailleurs à **développer une offre touristique ou porter des actions en faveur d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement.**

Par ailleurs, l'ADIRA porte une **étude portant sur le développement économique et touristique responsable et durable en Alsace centrale**, dans le cadre d'un groupement de commandes composé de l'État, de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace, des communautés de communes du Canton d'Erstein et du Ried de Marckolsheim.

Dans ce contexte, **le PETR a fait établir un diagnostic touristique du territoire d'Alsace Centrale** par l'ADT sur son territoire et celui de la communauté de communes du canton d'Erstein. L'objectif est bien d'avoir **une vision d'ensemble et partagée des atouts et faiblesses du territoire.** Dans un second temps une **stratégie de développement touristique partagée à l'échelle de l'Alsace Centrale** pourrait être élaborée pour donner un cadre d'action commun à l'ensemble des communautés de communes d'Alsace Centrale.



2 Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique

Dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction des ressources, les élus du PETR Sélestat Alsace Centrale ont pleinement conscience de la nécessité d'agir pour atténuer les effets du changement climatique et renforcer la résilience du territoire face à ce changement. La transition énergétique et écologique sera engagée dans toutes ses composantes. Des alternatives devront être proposées aux habitants afin de décarboner l'activité humaine. Consommer moins d'énergie et favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire seront des priorités, afin de tendre vers l'autonomie énergétique. Les transformations à opérer devront permettre d'allier le court et le long terme.



Développer les mobilités alternatives et décarbonées

Le **Plan Global de Déplacements adopté en 2016** par les élus du Comité Syndical du PETR démontre que **le bassin de mobilité du secteur** est majoritairement situé au niveau de l'échelle « Alsace Centrale ». Ce sont en effet 85% des déplacements quotidiens qui sont réalisés sur le périmètre du SCoT et des 4 EPCI membres du PETR.

Depuis 2018 et le recrutement d'un agent sur les mobilités rendu possible par le programme « Ambassadeurs de la mobilité » de l'ADEME, le PETR Sélestat Alsace Centrale agit dans le cadre des mobilités sur mandat des Communautés de Communes, autorités organisatrices de la mobilité sur le territoire.

En ce sens,

→ **Le PETR porte des études mobilités, ayant un intérêt stratégique pour l'Alsace Centrale.**

Plusieurs études stratégiques pour le territoire découlent des préconisations du Plan Global de Déplacements. Ces études sont portées par le PETR en lien étroit avec les élus et les techniciens des 4 EPCI membres et cofinancées grâce à différents partenaires (ADEME, Collectivité européenne d'Alsace, Région Grand Est) :

- **Le Schéma Directeur Cyclable**, adopté en 2021, identifie les itinéraires cyclables prioritaires et secondaires, et préconise des actions ciblées pour le développement des services vélos sur le territoire
- **L'étude de conception d'une vélostation en Alsace Centrale**, conduite en 2022, prévoit la mise en place de services vélo en définissant un modèle économique et de gestion cohérent pour les investissements et le fonctionnement.
- **L'étude exploratoire visant à la remise en exploitation de la ligne ferroviaire Sélestat-Bois l'Abbesse**, menée en 2023, détermine sous quelles conditions une réactivation de la ligne peut être envisagée pour répondre aux besoins de mobilité quotidienne, touristique et de marchandises.
- **Une étude sur le covoiturage** est prévue pour 2024 afin de travailler sur le diagnostic, l'implantation des aires, la création d'infrastructures, et la communication afin de diminuer la pratique de l'autosolisme sur le territoire.



→ Le PETR met en place des actions de communication et sensibilisation, dans un objectif de décarbonation des déplacements sur le territoire :

Défis sur les mobilités alternatives

Le **défi J'y Vais**, proposé depuis 2017 sur le territoire aux écoles, collèges, lycées, entreprises, administrations et associations vise à promouvoir sur le mois de mai le changement de pratique de mobilité quotidienne pour les trajets du quotidien. **Le défi 100% vélo Ville en Selle** est organisé par le PETR sur un module transfrontalier avec le Landkreis Emmendingen et vise à développer la pratique du vélo et la connaissance des infrastructures cyclables sur le territoire.

Animations

Le PETR prend part aux **événements organisés par les Communautés de communes et lors de la Semaine européenne de la mobilité** avec un stand mobilités afin de promouvoir les solutions de mobilités durables en Alsace Centrale, grâce à des animations autour de la roue de la mobilité et des fresques de la mobilité.

Communication

Plusieurs actions de communication sont menées tout au long de l'année sur des supports imprimés (flyers, affiches, réédition de la carte cyclable Elzach-Villé, etc.) et digitaux (site internet, réseaux sociaux). Elles sont une des clefs pour engendrer un report modal de l'autosolisme vers les mobilités actives.

Expérimentations

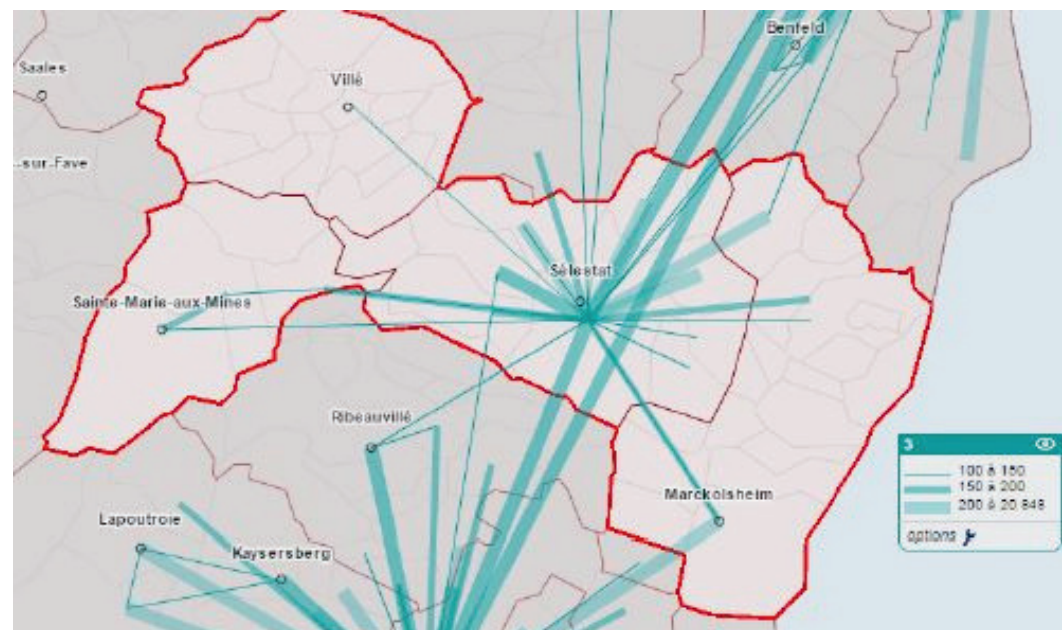
Le PETR porte des expérimentations pour les Communautés de communes, comme cela a été le cas avec **l'opérateur de covoiturage Klaxit** ou **sur les pratiques cyclables** Geovelo, permettant de recueillir des données et pratiques d'utilisateurs pour orienter au mieux les choix sur le développement des mobilités. Le PETR encourage également d'autres solutions de mobilités comme **l'autopartage** via l'aide à l'implantation de véhicules de l'opérateur CITIZ sur le territoire.

→ Le PETR porte le projet de prise de la compétence AOM, dans le but d'organiser la politique de mobilité à son échelle

Lancé en 2015 et adopté en décembre 2016 par le PETR, **le Plan Global de Déplacements a mis en lumière le fait que l'Alsace centrale constitue un véritable bassin de mobilité, avec 85% des déplacements** qui se font à l'intérieur de ce périmètre. Partant de ce constat, et pour répondre aux besoins de plus en plus prégnants d'un service de transport fiable, régulier et accessible pour tous, le PETR mène une étude pour élaborer un **projet de réseau à l'échelle des quatre communautés de communes**, en se basant sur l'actuel réseau TIS de la Communauté de Communes de Sélestat et les lignes régionales Fluo.

La Loi d'Orientation des Mobilités, promulguée le 24 décembre 2019, dispose en effet que les **PETR peuvent désormais devenir Autorité Organisatrice de Mobilité**, par transfert de compétence de leurs Communautés de Communes membres (Article L1231-1 du Code des Transports)

Cette étude se base à la fois sur **un diagnostic complet de l'offre actuelle de mobilités** disponible sur l'ensemble de l'Alsace centrale, et **sur les attentes des élus, usagers et acteurs économiques**. A l'issue, des scénarios techniques (fréquences de desserte, arrêts, type de service...) et financiers (recettes prévisionnelles, mise en place du versement mobilité...) permettront aux élus des communautés de communes et du PETR de **se prononcer sur un transfert de la compétence mobilité**, condition permettant la concrétisation et la mise en œuvre de ce réseau de transport. Cette décision, prévue à l'automne 2023, si elle est favorable, permettra de lancer la consultation pour la mise en place d'une Délégation de Service Public (DSP) courant 2024, procédure qui sera pilotée par la Communauté de Communes de Sélestat dans le cadre d'un groupement de commande. Le lancement du nouveau réseau de transport, ainsi que le transfert effectif de la compétence mobilité au PETR, est prévu au 1er janvier 2025. Cela nécessitera une modification des statuts du PETR.



Extrait du diagnostic du Plan Global de Déplacement du PETR



Elaborer et animer la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

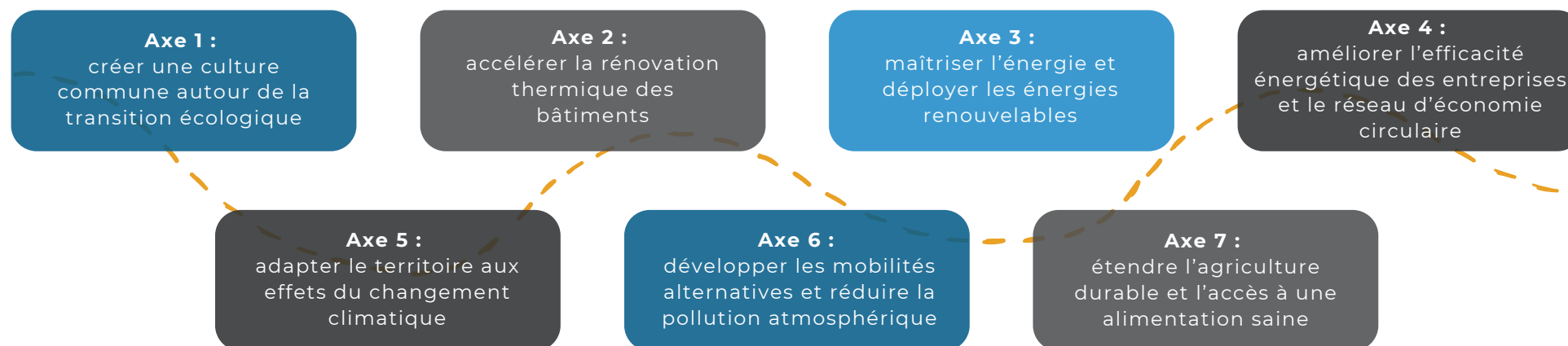
En 2018, alors que les communautés de communes de la Vallée de Villé et du Val d'Argent n'en ont pas l'obligation, les quatre communautés de communes du territoire ont décidé de **mener une politique volontariste et de confier l'élaboration et le suivi d'un Plan Climat Air Energie Territorial au PETR Sélestat Alsace Centrale**. La mise en œuvre de son programme d'action, elle, se fera à l'échelle de chaque communauté de communes.

Le PCAET a vocation à **renforcer les actions déjà entreprises dans le cadre de la démarche globale Climat-Air-Energie du territoire, et à faire émerger de nouveaux projets ambitieux** pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter.



Le PETR a approuvé son PCAET le 29 novembre 2022.

La stratégie et le programme d'action qui sera mis en œuvre pour atteindre ces objectifs s'articulent autour de sept axes stratégiques de transition énergétique :



Le PETR pourra être amené à porter des projets au titre des axes développés ci-dessus.



Animer une politique Climat Air Energie en Alsace Centrale

En vue de poursuivre l'animation de sa politique de transition écologique pour et à l'échelle des quatre communautés de communes, le PETR a signé un « **Contrat d'Objectifs Territorial (COT)** » avec l'ADEME.

Il s'agit d'une démarche inscrite sur une durée de 4 ans, permettant d'accéder à un accompagnement méthodologique et à des moyens supplémentaires, qui permettront au PETR de créer un poste pour **accompagner le territoire dans une amélioration continue de ses actions, de manière à mener une démarche transversale à l'échelle du PETR et pérenniser cette dynamique grâce à une gouvernance solide et une méthodologie partagée.**

Cette action a vocation à **compléter l'engagement des quatre communautés de communes du territoire dans les démarches Accélérateur de Transition**, qui s'appuient sur le référentiel de Transition Ecologique, avec une thématique opérationnelle propre à chacune et qui a été choisie dans un souci de complémentarité : la mobilité (CC Sélestat), l'alimentation durable (CC Ried de Marckolsheim), l'adaptation au changement climatique (CC Vallée de Villé) et la maîtrise de l'énergie (CC Val d'Argent).



Encourager la rénovation énergétique du bâti

La rénovation énergétique est un enjeu pour le territoire du Centre Alsace, sur les plans énergétiques et climatiques, mais également économique et social. L'objectif du PETR est de poursuivre / accélérer la dynamique de la rénovation énergétique des bâtiments (logement et petit tertiaire) au niveau local.

L'accélération de la rénovation énergétique sur le Centre Alsace passe par une **information et un conseil accessible et lisible** et par un accompagnement complet des ménages dans leur parcours de rénovation. Cela passe également par l'animation de manifestations en lien avec l'énergie sur le territoire.

L'**animation du réseau de partenaires** (Oktave, ADIL, CAUE, opérateurs, ...) et de professionnels est également essentielle, il s'agit de se coordonner dès le montage et jusqu'à la mise en œuvre / évaluation des dispositifs départementaux ou locaux portés par les intercommunalités ou communes.

A cet effet, le PETR porte l'Espace Info Energie, membre France Rénov', qui est **un service public d'accompagnement gratuit qui conseille et accompagne les particuliers** dans leurs projets de rénovation énergétique et de construction basse consommation de manière indépendante. Initié en 2014, son déploiement se poursuit et se renforce en partenariat avec la Communauté de communes du Canton d'Erstein depuis 2021 dans le cadre du dispositif SARE « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique ».

Ce service est amené à s'étendre pour couvrir l'ensemble du périmètre du PETR avec la communauté de communes du Ried de Marckolsheim.





Faire de l'Alsace centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et locale.

« **Faire de l'Alsace Centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine & locale !** » est l'objectif capital du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Alsace Centrale.

Le territoire de l'Alsace Centrale a amorcé courant 2018 l'élaboration d'un PAT avec l'ensemble des partenaires concernés le SMICTOM, le SDEA, la Chambre d'Agriculture, Bio Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau. La démarche est pilotée par le PETR qui la co-anime avec la Maison de la nature du Ried et de l'Alsace Centrale. Cette dernière apporte ses compétences en matière de concertation et de dialogue territorial. Le PAT Alsace Centrale, qui porte sur le territoire du PETR et de la communauté de communes du Canton d'Erstein, a été labellisé en Novembre 2021.

Quatre axes de travail structurent les actions mises en œuvre ou animées par le PETR :

S'engager dans une restauration scolaire durable

Développer une culture alimentaire durable

Développer des filières durables

Maintenir et développer des exploitations durables

Plus particulièrement, le PETR travaille sur le **soutien au développement d'outils de transformation sur son territoire**. A cet effet, en 2022 le PETR a animé une démarche portant sur les besoins du territoire en outils de transformation pour les surplus de la production locale en fruits et légumes. Pour aller plus loin dans la démarche, le PETR mène une étude de faisabilité pour permettre de valider le **projet de « Conserverie Alsace Centrale »** sous ses aspects techniques, juridiques, économiques et financiers. L'étude doit apporter les données manquantes et accélérer le projet pour passer rapidement en phase opérationnelle de la démarche.

Le PETR poursuivra ses actions en vue d'une prolongation de la labellisation du PAT.

3 Développer les collaborations, l'engagement citoyen, l'innovation et les coopérations transfrontalières

Ce projet de territoire le montre, le PETR Sélestat Alsace Centrale s'apprête à relever de nombreux défis. Pour ce faire, il sera primordial de favoriser les synergies entre les différents acteurs du territoire, que ce soit les collectivités, les acteurs économiques, les associations, les partenaires institutionnels ou les citoyens. Le syndicat en a conscience et pour aller dans ce sens, il fait le choix de s'engager dans des dispositifs, développe des outils favorisant les mises en relation entre les parties prenantes et compte remplir pleinement les missions de sa vocation première, qui est de faciliter la coopération entre ses communautés membres.



Renforcer les liens franco-allemands pour le territoire et pour les habitants

La **stratégie de coopération transfrontalière** s'est développée autour d'échanges fructueux entre le PETR Sélestat Alsace Centrale et le Landkreis Emmendingen. Le premier succès de l'édition commune du défi vélo VILLE EN SELLE / STADTRADELN a été un élément moteur de développement de cette coopération.

Cette coopération vise d'une part à développer les échanges entre les élus et les administrations de chaque côté du Rhin ; d'autre part à renforcer le dialogue entre les habitants sur des thématiques qui leur sont communes dans ce bassin de vie transfrontalier.

→ De la coopération à la concrétisation

Plusieurs projets ont pris forme entre le PETR Sélestat Alsace Centrale et le Landkreis Emmendingen :

- **La réédition de la carte cyclable transfrontalière Elzach-Villé** en format papier et digitalisé, avec le soutien du programme Nouveaux Horizons de la Baden-Württemberg Stiftung
- **Une programmation partagée de l'opération Jardins Ouverts**, qui permet au public de visiter chaque année des jardins de particuliers souhaitant sensibiliser au patrimoine et à la biodiversité locale
- **L'animation annuelle du défi vélo VILLE EN SELLE** proposant aux habitants des deux territoires de pédaler pour leurs communes sur la même période et de participer à des balades vélo thématiques pour échanger sur le climat, la rénovation du bâti et la biodiversité, avec plus de soixante participants chaque année
- **Le développement du projet sur trois ans « R(h)einverbindlich »** pour renforcer la participation citoyenne transfrontalière, suite à la candidature fructueuse des deux territoires au programme Common Ground de la Robert Bosch Stiftung.





→ **Trois ans dédiés à la participation citoyenne transfrontalière autour des enjeux climatiques**

Le projet **Common Ground "Rheinverbindlich : la participation citoyenne franco-allemande dans la région frontalière du Landkreis Emmendingen et du PETR Sélestat-Alsace Centrale"** lancé en 2022 sur les deux territoires vise à développer la coopération citoyenne autour des enjeux du climat.

Pendant trois ans, du 1er janvier 2022 au 31 octobre 2025, les citoyens de part et d'autre de la frontière sont invités à **réfléchir et à agir ensemble pour se mettre en réseau avec les responsables politiques et administratifs afin de travailler sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique**. Le long des 18 km de frontière partagée entre le PETR Sélestat Alsace Centrale et le Landkreis Emmendingen, plusieurs lieux et espaces symboliques du Rhin peuvent être repensés et réaménagés par les participants du projet sous l'angle de la protection de la nature et plus particulièrement de la biodiversité, des énergies renouvelables, de la mobilité douce et depuis peu de l'alimentation.

→ **L'inscription de projets du territoire dans le cadre transfrontalier et européen**

Le PETR Sélestat Alsace Centrale est un **membre actif de l'Eurodistrict Région Freiburg – Centre et Sud Alsace, Eurhena**, fondé par une convention de coopération en 2006 et rassemblant 9 entités réparties sur les territoires allemands et français. L'Eurodistrict est cofinancé par ses membres et par le programme européenne Interreg Rhin supérieur. Des élus et des techniciens du territoire représentent régulièrement le PETR Sélestat Alsace Centrale aux assemblées et aux groupes de travail thématiques.

Plusieurs projets sur le territoire d'Alsace Centrale peuvent trouver un soutien dans le cadre de **programmes européens**. En ce sens, le PETR a initié des contacts avec l'Université de Strasbourg dans le cadre de la construction d'un **projet Interreg portant sur le développement de chaînes d'alimentation durable transfrontalières** sur 3 filières : fruits et légumes, légumineuses, tournesols. L'idée de projet a été acceptée par Interreg et une candidature complète sera effectuée en 2023.

C'est également le cas du projet de création d'une **liaison fluviale transfrontalière sur le Rhin entre Schoenau et Weisweil**, pour lequel le PETR est associé aux échanges. Après un échec de candidature pour un financement auprès d'une fondation allemande pour mener une étude de faisabilité, une demande sera émise auprès du fonds Interreg cette année.



Développer les collaborations entre les collectivités du territoire

→ Animer le territoire

Le PETR Sélestat Alsace Centrale a vocation à permettre **une coopération plus facile entre ses communautés membres et de créer des synergies entre elles**. A cet effet, le PETR anime plusieurs réseaux thématiques réunissant les services des communautés de communes et du PETR, notamment :

Réseau des directeurs généraux des services des communautés de communes

Echanges des agents "petites villes de demain" et ORT et "Action Coeur de Ville" du territoire



Réseau des agents dans le domaine de la mobilité

Mise en place d'un réseau des chargés de mission "accélérateurs de transition", dans le cadre de l'animation du contrat d'objectif territorial.

Par ailleurs, **les comités syndicaux**, outre le vote des projets de délibérations nécessaires à la vie institutionnelle du PETR, seront également des **espaces de présentation, d'échanges et de débat sur les sujets et thématiques en lien avec les missions du PETR**. De même, dans un objectif de transparence et de partage de l'information, les dossiers et relevés de décision des bureaux seront envoyés à l'ensemble des conseillers syndicaux et DGS des CC. Les dossiers de séance des conseils syndicaux seront également transmis à l'ensemble des conseillers communautaires et DGS des CC.



→ Elaborer et animer un Pacte Territorial de Relance et de Transition Energétique (PTRTE)

Le 10 Janvier 2022 les présidents (ou leurs représentants) du PETR Sélestat Alsace Centrale, du Conseil Régional, de la Collectivités européenne d'Alsace et de la Préfete de Département ont signé le premier **Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)** en présence de Joël Giraud, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité et des présidents des quatre intercommunalités membres du PETR. Le PTRTE est constitué d'**un vivier de projets en lien avec la stratégie de développement du territoire**. L'animation de ce pacte doit permettre de partager l'information des projets structurants et stratégiques pour le territoire et améliorer collectivement le financement de ces projets.

Favoriser l'innovation et les coopérations en faveur du développement sobre, équilibré et solidaire du territoire : la démarche LEADER



LEADER (Liaisons entre Activités de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen à destination des territoires ruraux pour soutenir leur développement économique avec la particularité que ce sont les territoires eux-mêmes qui définissent les priorités et les conditions de mise en œuvre des fonds attribués.

Le PETR Sélestat Alsace Centrale et la Communauté de communes du Canton d'Erstein ont proposé **une candidature conjointe qui se base sur un passé historique et géographique partagé et de longue date.**

La démarche LEADER est basée sur la **co-construction d'une stratégie de développement commune avec les forces vives du territoire** (associations, entreprises par exemple). Elle contribue fortement à la mise en cohérence des projets du territoire du PETR et de la CCCE.

Des entretiens et des ateliers ont été organisés en 2022 afin de co-construire la candidature. Cette candidature a reçu **un avis favorable** et une enveloppe de 1 078 120€ de fonds FEADER sera attribuée au GAL* – Alsace Centrale.

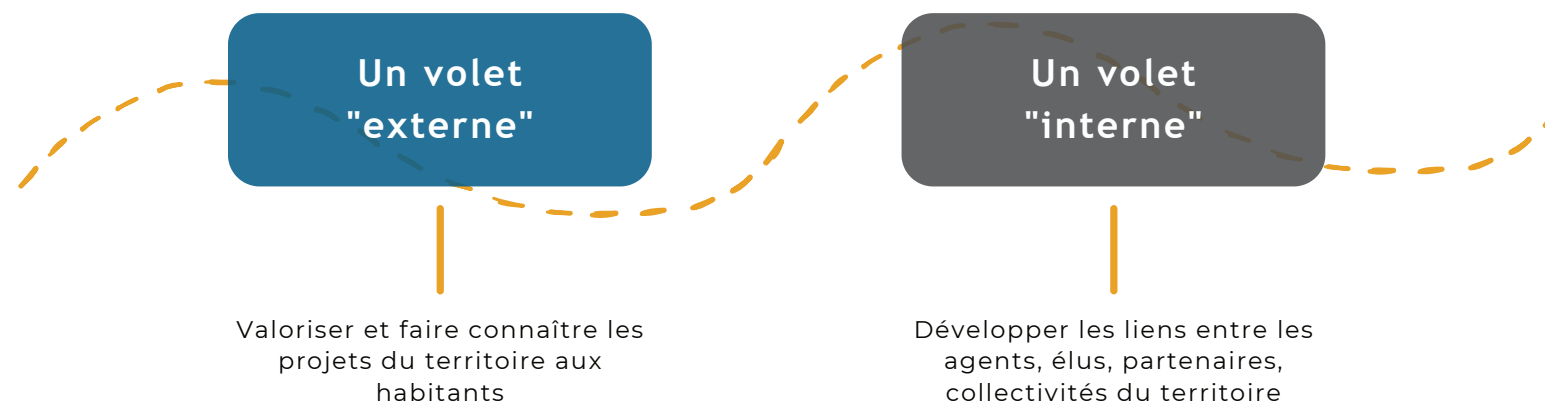
L'attribution de ces fonds permettra à l'Alsace centrale de réaliser en priorité des actions qui ne rentrent aujourd'hui pas dans d'autres dispositifs et de soutenir la forte volonté d'expérimentation qui est présente dans le territoire.

Développer la participation citoyenne : le conseil de développement territorial

Il réunit les **représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs** de l'Alsace Centrale. Sa composition est déterminée par délibération du comité syndical. Le conseil de développement peut être consulté sur les principales orientations du comité syndical ou donner son avis sur toute question d'intérêt territorial. Le PETR soutient le fonctionnement du conseil de développement.

Valoriser et faire connaître les projets du territoire aux habitants : la communication

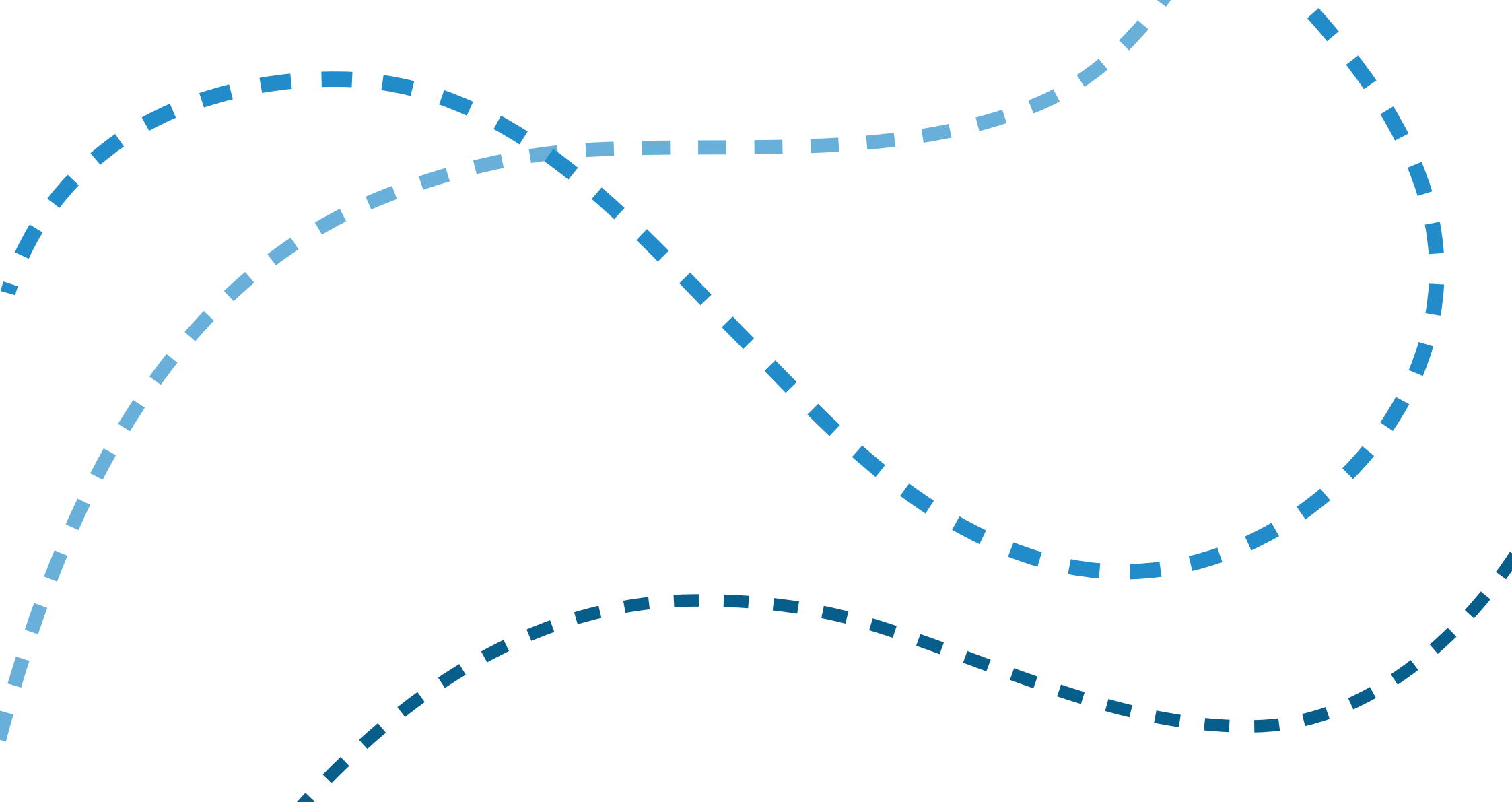
La stratégie de communication du PETR Sélestat Alsace Centrale s'articule autour de deux axes principaux :



Ainsi, le PETR Sélestat Alsace Centrale développe en interne plusieurs outils pour **être présent sur une variété de supports imprimés** (affiches, flyers, goodies) **et digitaux** (site internet, réseaux sociaux Facebook-LinkedIn-Instagram). Il organise également des points presse et diffuse des communiqués et dossiers de presse pour valoriser les projets. Le **volet événementiel occupe une place certaine dans la stratégie**, avec la participation sur stands, en conférences, en séminaires ou lors d'opérations sur le territoire pour appuyer les actions locales.

Le bilan de communication édité par le PETR Sélestat Alsace Centrale en 2022 a permis de rendre compte avec des éléments chiffrés de l'impact et de l'intérêt des outils mis en place. Il a également été l'opportunité de formuler des propositions pour **renforcer la communication du PETR Sélestat Alsace Centrale, notamment envers les communes et communautés de communes du territoire**. Une Lettre d'Info mensuelle a été créée en 2023, à destination des élus et des techniciens de l'Alsace Centrale. Elle permet de diffuser au mieux les avancées des projets, l'agenda, les opportunités de financements, et de proposer un zoom technique sur certaines thématiques.





Adresse physique : Hôtel d Ebersmunster
- 2 Place du Dr Kubler 67600 Sélestat
Adresse postale : B.P. 20195 - 1 rue Louis
Lang 67604 Sélestat Cedex